Santé Canada Health Canada

Votre santé et votre sécurité... notre priorité. *Your health and safety... our priority.*

Limites maximales de résidus fixées EMRL2010-17

Saflufénacil

(also available in English)

Le 21 septembre 2010

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Section des publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6604-E2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

SC Pub : 100344

ISBN : 978-1-100-95023-5 978-1-100-95024-2
Numéro de catalogue : H113-29/2010-17F H113-29/2010-17F-PDF

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a accordé une homologation complète aux préparations commerciales Eragon, Heat WG et Integrity contenant la matière active de qualité technique saflufénacil pour utilisation sur l'orge, les pois chiches, le maïs, les lentilles, l'avoine, les pois secs de grande culture, le soja et le blé. Le détail de ces utilisations approuvées au Canada se trouve sur les étiquettes des préparations commerciales Eragon, Heat WG et Integrity (numéros d'homologation 29368, 29371 et 29372, respectivement).

Des limites maximales de résidus (LMR) correspondant à ces denrées ont été proposées dans le document de consultation de la série Limites maximales de résidus proposées (PMRL) PMRL2009-23, *Saflufénacil,* publié le 30 décembre 2009. Les LMR proposées faisaient référence au document de consultation de la série Projet de décision réglementaire intitulé *Saflufénacil* (PRD2009-18) et publié le 30 décembre 2009. De plus, le document PRD2009-18 proposait des LMR à l'importation pour le saflufénacil sur les légumineuses (groupe de cultures 6), agrumes (groupe de cultures 10-09), fruits à pépins (groupe de cultures 11), fruits à noyau (groupe de cultures 12), noix (groupe de cultures 14), raisins et graines de coton non délintées de manière à permettre l'importation et la vente d'aliments contenant ces résidus. L'ARLA n'a reçu aucun commentaire au terme de cette consultation.

Conformément aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur les LMR proposées a aussi été menée à l'échelle internationale au moyen de l'envoi d'une notification à l'Organisation mondiale du commerce, sous la coordination du Conseil canadien des normes. Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation.

Les LMR suivantes entrent légalement en vigueur à compter de la date de publication de ce document. Elles s'ajoutent aux LMR déjà établies pour le saflufénacil.

Limites maximales de résidus fixées pour le saflufénacil

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)	Denrées
Saflufénacil	2-chloro-5-[3,6-dihydro-3-méthyle-2,6-dioxo-4-(trifluorométhyle)-1(2H)-pyrimidinyle]-4-fluoro-N-[[méthyle(1-méthyléthyl)amino]sulfonyl]benzamide, y compris les métabolites N-{2-chloro-4-fluoro-5-[1,2,3,6-tétrahydro-2,6-dioxo-4-(trifluorométhyl)pyrimidin-1-yl]benzoyl}-N-isopropylsulfamide et N-[4-chloro-2-fluoro-5-({[(isopropylamino)sulfonyl]amino}carbonyl)phényl]urée	1,0	Graines de tournesol
		0,03	Légumineuses (groupe de cultures 6), agrumes (groupe de cultures 10-9), fruits à pépins (groupe de cultures 11), fruits à noyau (groupe de cultures 12), noix (groupe de cultures 14), raisins et graines de coton non délintées

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)	Denrées
	2-chloro-5-[3,6-dihydro-3-méthyle-2,6-dioxo-4-(trifluorométhyle)-1(2H)-pyrimidinyle]-4-fluoro-N-[[méthyle(1-méthyléthyl)amino]sulfonyl]benzamide	0,8	Foie de bovin, de chèvre, de porc, de cheval et de mouton
		0,02	Sous-produits de viande (sauf le foie) de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		0,01	Gras et viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc; lait

ppm = partie par million

Une LMR est proposée pour chaque denrée faisant partie des groupes de cultures présentés à l'annexe I.

La liste complète de toutes les LMR fixées au Canada est affichée dans la section sur les pesticides et la lutte antiparasitaire du site Web de Santé Canada, à la page Limites maximales de résidus pour pesticides.

Annexe I

Numéros et descriptions des groupes de cultures

Numéro du groupe de cultures	Nom du groupe de cultures	Denrées
6	Graines et gousses de légumineuses	Doliques à écosser Doliques à oeil noir à écosser Doliques à oeil noir secs Doliques asperge à gousse comestible Doliques d'Égypte secs Doliques mongettes secs Doliques secs Gourganes à écosser Gourganes sèches Graines de guar sèches Haricots à gousse comestible Haricots adzuki secs Haricots communs secs Haricots d'Espagne à gousse comestible Haricots de Lima à écosser Haricots de Lima secs Haricots jaunes à gousse comestible Haricots mungo noirs secs Haricots mungo verts secs Haricots papillons à gousse comestible Haricots papillons secs Haricots pinto secs Haricots roses secs Haricots secs Haricots tépary secs Lentilles sèches Lupin grain Petits haricots blancs secs Petits pois anglais à écosser Petits pois de jardin à écosser Petits pois verts à écosser Pois à écosser Pois à gousse comestible Pois cajans à écosser Pois cajans à gousse comestible Pois cajans secs Pois chiches secs Pois des champs secs Pois mange-tout

Numéro du groupe de cultures	Nom du groupe de cultures	Denrées
		Pois nains à gousse comestible Pois sabre blancs à gousse comestible Pois sabre rouges à gousse comestible Pois sugar snap à gousse comestible Pois zombis secs Soja à gousse comestible Soja sec
10-09	Agrumes	Agrumes hybrides Bigarades natsudaïdaï Calamondins Cédrat Citrons Kumquats Limes Limes de la rivière Russell Limes digitées d'Australie Limes digitées de Brown River Limes du désert australien Limes du Mont White Limes rondes d'Australie Limes sauvages de Nouvelle-Guinée Limettes Limettes de Tahiti Mandarines Mandarines d'Italie Mandarines satsuma Oranges Oranges Tachibana Pamplemousses Pomélos Tangelos Tangors Uglis
11	Fruits à pépins	Cenelles Coings Nèfles du Japon Poires Poires asiatiques Pommes Pommettes

Numéro du groupe de cultures	Nom du groupe de cultures	Denrées
12	Fruits à noyau	Abricots Cerises acides Cerises douces Nectarines Pêches Prucots Prunes Prunes à pruneaux
14	Noix	Amandes Avelines Châtaignes Châtaignes de chinquapin Faînes Noix communes Noix de cajou Noix de caryer Noix de macadamia Noix de noyer cendré Noix de noyer noir Noix du Brésil Pacanes Pistaches
15	Céréales	Avoine Blé Épis épluchés de maïs sucré Maïs à éclater Maïs de grande culture Millet commun Millet perlé Orge Riz Riz sauvage Sarrasin Seigle Sorgho Téosinte Triticale